



PRÉFECTURE DE LA CHARENTE

Préfecture
Secrétariat Général
Service de coordination des politiques publiques
et d'appui territorial

Bureau de l'environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 16-2019-01-24-005

CRÉATION DE SECTEURS D'INFORMATION SUR LES SOLS (SIS)

**La Préfète de la Charente,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code de l'Environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L. 556-2, L. 125-6, L. 171-6, L. 171-8, L. 172-1, L. 511-1, L. 512-5, L. 514-5 et R.125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols SIS ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport et les propositions du 8 janvier 2019 de l'Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu les absences d'avis émis par les communes des EPCI entre le 12/02/2018 et 12/08/2018 ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols, par courrier du 20/07/2018 ;

Vu les observations du public recueillies entre le 04/10/2018 et 31/10/2018 ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Considérant que les activités exercées par les sociétés dont les noms figurent sur l'annexe 1, est à l'origine de pollution des sols et des eaux souterraines ;

Considérant que les communes du département de la Charente ont été consultées sur les projets de création de Secteurs d'Information des Sols situées sur leur territoire ;

Considérant que les propriétaires des terrains d'assiette concernés par des projets de création de Secteurs d'Informations des Sols ont été informés ;

Considérant que la consultation du public a été réalisée du 04/10/2018 au 31/10/2018;

Considérant que les remarques des communes, des propriétaires et du public ont été prises en compte et qu'elles ne remettent pas en cause les projets de création de Secteur d'Information des Sols ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Charente,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du Code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols suivants sont créés, pour l'Établissement Public de coopération Intercommunal – CC du Grand Cognac :

- Sur la commune de JARNAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
16SIS05734	Agence clientèle EDF-GDF Services de Jarnac

- Sur la commune de COGNAC :

Identifiant SIS	Nom usuel
16SIS05735	Agence EDF GDF Services de Cognac

Ces Secteurs d'Informations des Sols sont annexés au présent arrêté préfectoral.

ARTICLE 2 : PUBLICATION

Les secteurs d'Information des Sols mentionnés à l'article 1 sont publiés sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Charente.

ARTICLE 3 : NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 : APPLICATION

La secrétaire générale de la Préfecture, les maires et présidents d'EPCI mentionnés à l'article 1, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Angoulême, le 24 JAN. 2019

P/La préfète et par délégation,

La secrétaire générale,



Delphine BALSÀ

ANNEXE 1

FICHE SIS DE LA CC DU GRAND COGNAC



Identification

Identifiant	16SIS05734
Nom usuel	Agence clientèle EDF-GDF Services de Jarnac
Adresse	12 Rue de l'Aumônerie
Lieu-dit	
Département	CHARENTE - 16
Commune principale	JARNAC - 16167
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1892 à 1941, au nord du centre-ville de Jarnac (16). Le site fut transformé en station gazométrique en 1941, laquelle fonctionnera jusqu'en 1959, date de l'arrivée du gaz naturel. L'ancienne usine n'a jamais été exploitée par Gaz de France. Actuellement, le site n'est plus occupé que par un poste de détente gaz. L'emprise du site occupe une superficie totale de 2 487 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr).
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	<p>Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère répartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site,...). L'application de cette méthode a abouti à l'établissement de cinq classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.</p> <p>Le site de Jarnac est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un site dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible. L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser dans un délai de 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées.</p> <p>Conformément aux engagements pris au protocole, GDF a réalisé en 2002 une étude historique avec localisation des cuves. Les investigations entreprises ont permis de conclure à l'absence de cuve sur le site. Le rapport parcellaire du site a été envoyé à l'ex-DRIRE le 23 avril 2003.</p> <p>Un projet de cession était à l'étude pour un usage de type parking aérien.</p> <p>Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.</p>

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	POC1600227	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/POC1600227

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	452846.0 , 6514353.0 (Lambert 93)
Superficie totale	3574 m ²
Perimètre total	321 m

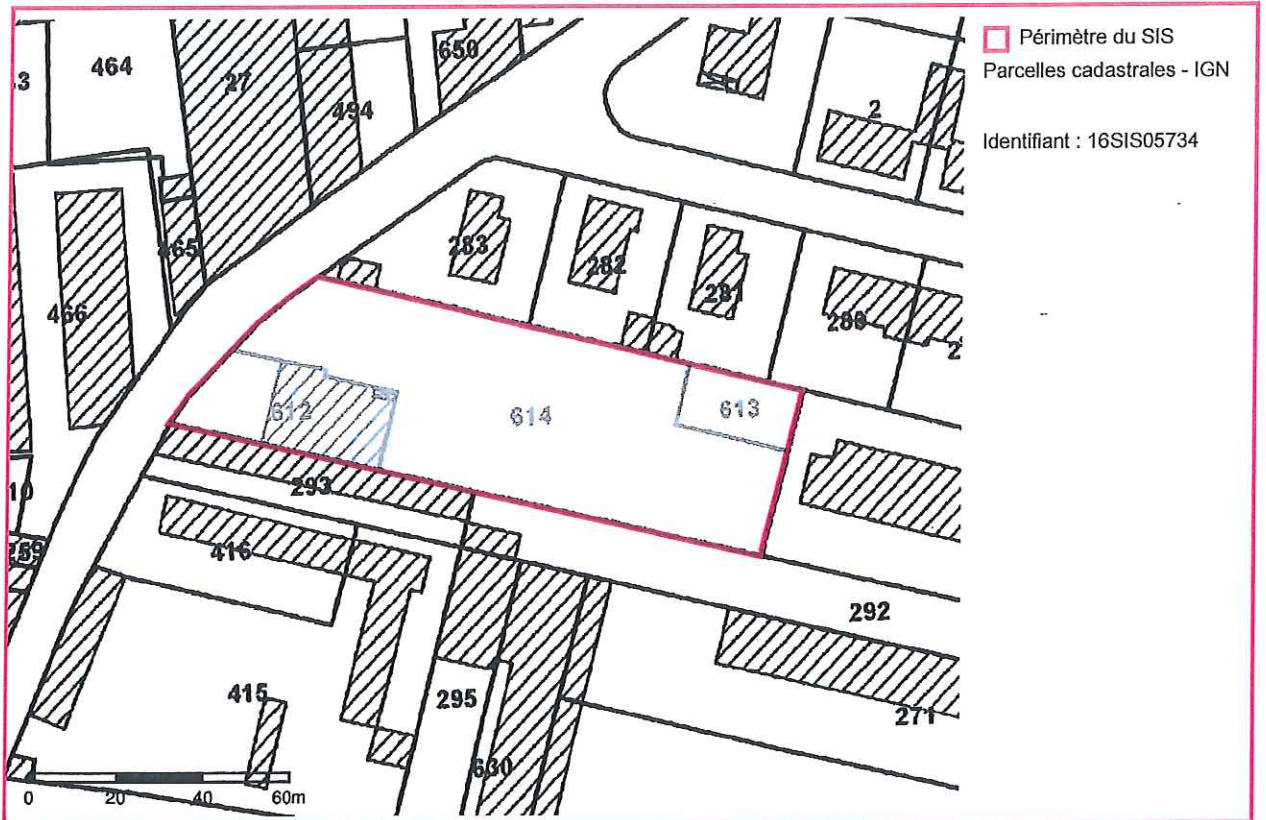
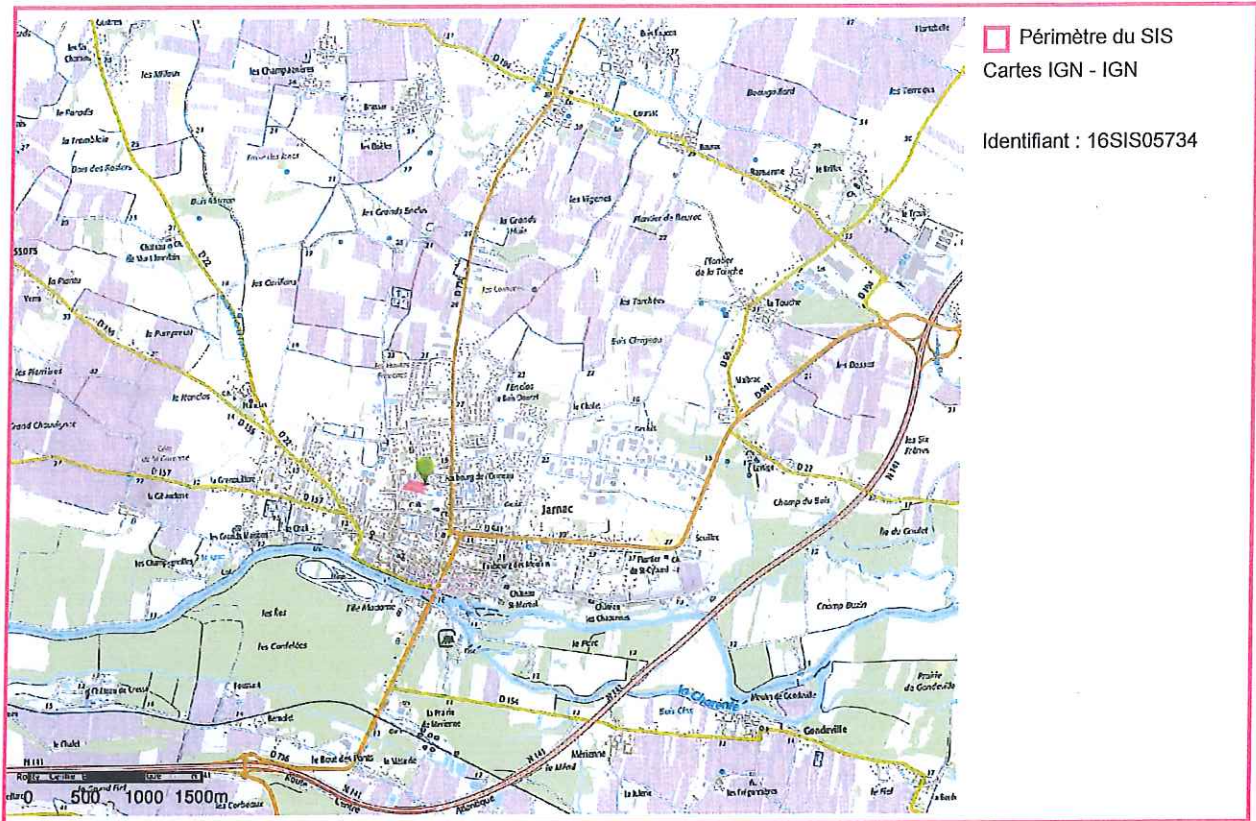
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
JARNAC	AP	614	05/07/2017
JARNAC	AP	613	05/07/2017
JARNAC	AP	612	05/07/2017

Documents

Cartographie







Identification

Identifiant	16SIS05735
Nom usuel	Agence EDF GDF Services de Cognac
Adresse	38 Rue Henri Vorpsal
Lieu-dit	
Département	CHARENTE - 16
Commune principale	COGNAC - 16102
Caractéristiques du SIS	Ancienne usine fabriquant du gaz à partir de la distillation de la houille, exploitée de 1889 à 1943, à l'est de Cognac (16). Les gazomètres ont été démantelés en 1970. Gaz de France n'a jamais exploité l'ancienne usine. L'emprise du site occupe une superficie totale de 10 781 m ² (source : www.cadastre.gouv.fr) et se situe en zone résidentielle. Le site a été réaménagé et est réutilisé pour les besoins des entreprises EDF et ENGIE (ex-GDF).
Etat technique	Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)
Observations	Gaz de France (GDF) a hiérarchisé ses actions sur les 467 sites d'anciennes usines à gaz qu'il gère repartis sur l'ensemble du territoire. La méthodologie retenue a consisté à hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité vis à vis de l'environnement (usage du site, vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles, présence et type de population sur le site...). L'application de cette méthode abouti à l'établissement de 5 classes de priorité pour lesquelles les engagements de GDF ont fait l'objet d'un protocole d'accord relatif à la maîtrise et au suivi de la réhabilitation des anciens terrains d'usines à gaz entre le Ministère de l'Environnement et GDF signé le 25 avril 1996.

Le site de l'ancienne usine à gaz de Cognac est en classe 3 du protocole. De ce fait, c'est un des sites dont la sensibilité vis à vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles est faible. L'engagement national de GDF sur les sites de classe 3 était de réaliser dans un délai de 8 ans (avant fin avril 2004) une étude historique avec localisation des cuves qui seraient systématiquement vidées et comblées.

Conformément aux engagements pris dans le protocole, ce site a fait l'objet d'une étude historique avec localisation des cuves (recherches bibliographiques, enquêtes...) effectuée par un bureau d'études, à la demande de GDF. De cette étude, il ressort qu'une cuve à goudron a été localisée sur le site. Elle était déjà remblayée. Il existait également une cuve en périphérie qui a été neutralisée en 1997. Environ 70 tonnes de matériaux ont été évacués et incinérés. La nappe alluviale est située à une profondeur supérieure à 20 m et protégée par les alluvions supérieurs. Le rapport parcellaire du site a été envoyé à l'ex-DRIRE le 28 juin 2002.

Le rapport d'étude hydrogéologique complémentaire réalisé en février 2004 avait pour objectif, à la fois de vérifier et d'actualiser les données



hydrogéologiques, et de définir les éventuelles cibles et impacts potentiels liés à la présence de remblais souillés et de plaques de goudrons au droit du site. Cette étude concluait que la faible sensibilité du site vis à vis de son environnement n'a pas évolué depuis la signature du protocole.

Aucun projet de modification de l'utilisation actuelle du site n'est prévu.

Par ailleurs, en cas de mutation des terrains et/ou de changement d'usage et/ou de projet de travaux, le propriétaire et/ou le porteur de projet seront le cas échéant amenés à faire procéder sous leur responsabilité à un examen plus approfondi de l'état des sols du site, afin de s'assurer de sa compatibilité avec l'usage futur prévu.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	POC1600005	http://fiches-risques.brgm.fr/georisques/basias-detaillee/POC1600005

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	Site concerné par le protocole "Usines à Gaz"

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	442132.0 , 6515470.0 (Lambert 93)
Superficie totale	15362 m ²
Perimètre total	592 m

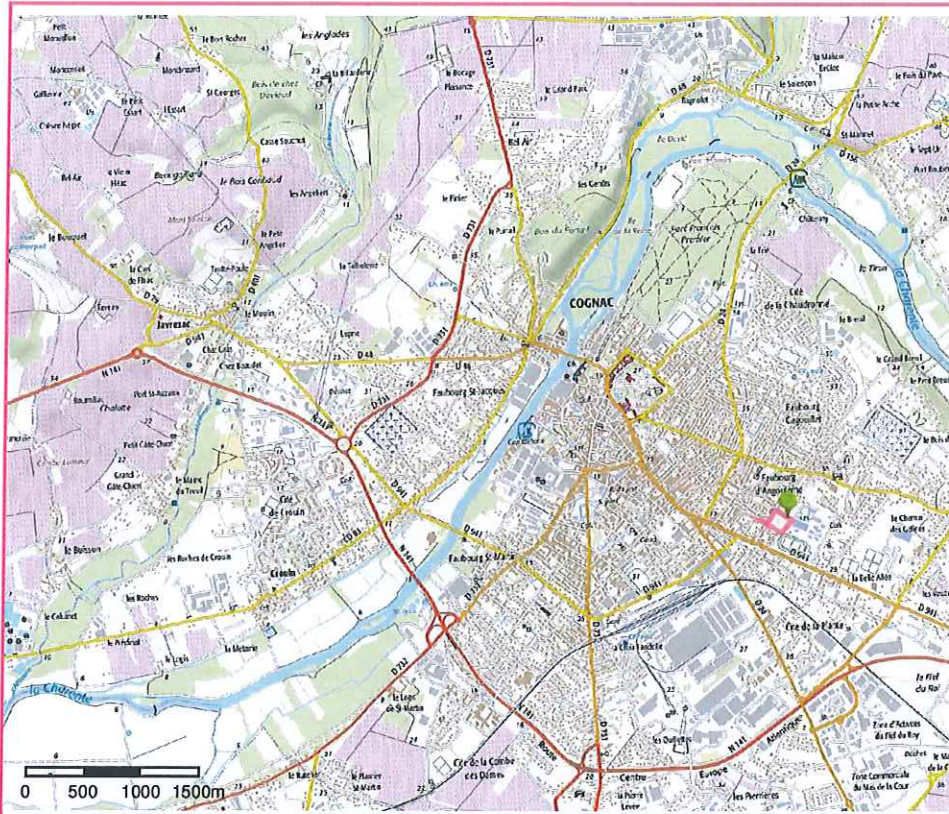
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
COGNAC	AY	154	05/07/2017
COGNAC	AY	155	05/07/2017
COGNAC	AY	156	05/07/2017
COGNAC	AY	425	05/07/2017

Documents

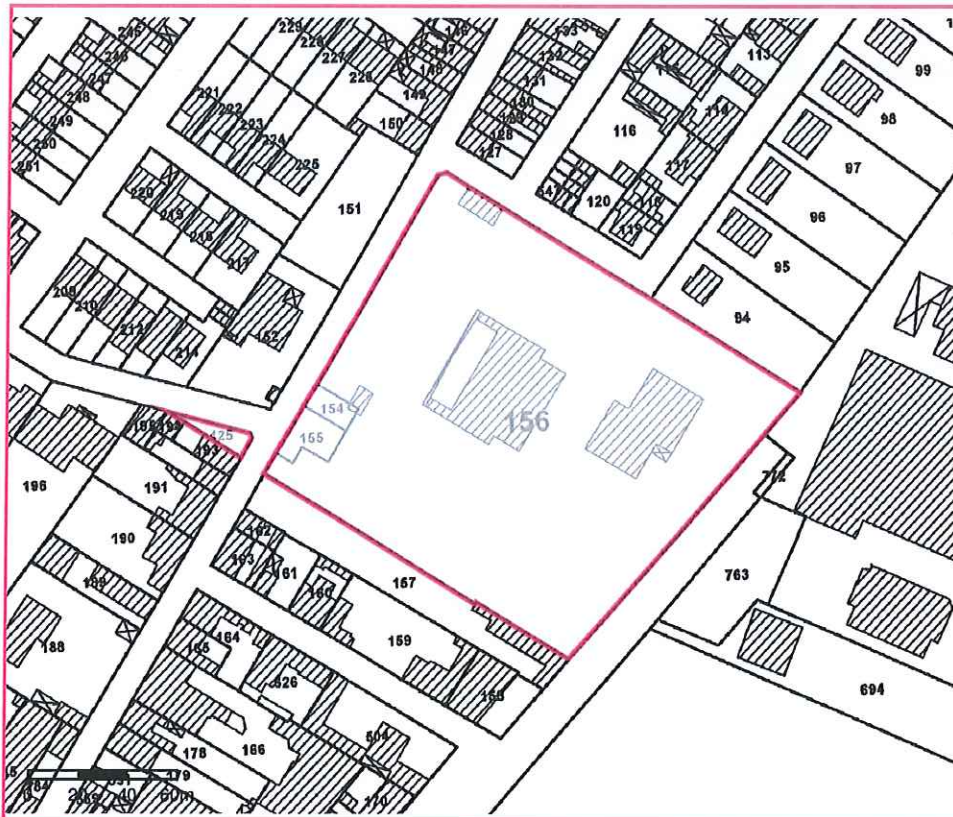
Cartographie



□ Périmètre du SIS

Cartes IGN - IGN

Identifiant : 16SIS05735



□ Périmètre du SIS

Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 16SIS05735